

Intéressement SNCF



Intéressement 2019 versé aux salariés des 3 Épic SNCF L'UNSA-Ferroviaire, négociatrice des accords, vous informe !

Paris, février mars 2019

Dès 2014, l'**UNSA-Ferroviaire** a engagé des négociations avec la Direction pour le versement de l'intéressement à tous les salariés du GPF SNCF. S'en est suivie la signature de trois accords distincts, un pour chaque Épic conformément à la loi, qui ont permis de verser environ **1200 € bruts à chaque salarié en cumul sur les trois années écoulées**. Ces accords permettent une augmentation sensible de votre pouvoir d'achat, en montants individuels et uniformes (non variables suivant niveau hiérarchique) par Épic, en retour de l'effort collectif produit (Chaque montant est brut en année pleine de présence et résulte de l'exercice SNCF 2018).

SNCF Mobilités : 192,92 Euros

Critère performance sociale :

- Baromètre managérial (Ampli) : basé sur le déploiement et particulièrement sur le taux de réalisation de la formation des ambassadeurs locaux. **Atteint**

Critère performance opérationnelle :

- 2 activités sur 5 ont atteint l'objectif. **Atteinte partielle**
- La régularité : l'activité Intercités n'a pas atteint l'objectif. La clause « neutralisation des causes externes » portée par l'**UNSA-Ferroviaire** a donc été activée. 5 activités ont donc atteint l'objectif. **Atteint**

Critère performance économique :

- Marge opérationnelle (MOP). **Non atteinte** suite 1^{er} semestre 2018.

SNCF Réseau : 174,94 Euros

Critère performance sociale :

- Qualité de vie au travail – taux de participation à la démarche ALLURE. **Atteint**

Critère performance industrielle :

- Disponibilité et qualité du réseau : évolution du nombre d'événements production en 2018. **Atteinte partielle**

Critère performance économique :

- Marge opérationnelle (MOP). **Non atteinte** suite 1^{er} semestre 2018.

SNCF Épic de tête : 274,09 Euros

Critères performance sociale :

- Participation au baromètre managérial annuel SNCF (Appli), permettant de mesurer la satisfaction des personnels et la qualité de vie au travail. **Atteinte partielle**
- Taux d'emploi des travailleurs handicapés de SNCF. **Atteint**

Critères performance économique :

- Réalisation du budget annuel d'exploitation de l'Épic SNCF. **Atteint**
- Marge opérationnelle (MOP) de réseau SNCF. **Non Atteinte**
- Marge opérationnelle (MOP) de SNCF Mobilités. **Non Atteinte**

Important : nous vous rappelons que chaque salarié SNCF éligible à l'intéressement peut choisir entre trois options :

- Le versement automatique **et par défaut** sur le Plan d'Épargne Groupe SNCF (PEG), défiscalisé et avec **abondement** au mois d'avril 2019 ;
- Le versement **direct** sur le salaire d'avril 2019 à la demande du salarié, **dans ce cas fiscalisé** ;
- La **combinaison** des 2 solutions en plaçant une partie de la prime sur le PEG et en percevant l'autre partie sur la paie d'avril 2019.

Calendrier :

1^{er} mars 2019 : ouverture de la campagne d'interrogation en ligne pour le e-service.

5 mars 2019 : envoi par la poste des bulletins option papier.

31 mars 2019 : date maximale pour votre décision.



DONNEZ PLUS D'ÉCHO SOCIAL A VOTRE VOIX !



autonome
positif
efficace